



JOURNAL ASIATIQUE.

NOVEMBRE 1840.



LETTRES

Sur quelques points de la numismatique arabe.

A M REINAUD,

Membre de l'Institut royal de France.



V.

Monsieur,

Lorsqu'un fait historique nouveau vient se placer de vive force en dehors du cadre qui jusqu'alors avait compris tous les faits du même ordre, celui qui a le bonheur de le divulguer court, par compensation, le risque de voir révoquer en doute la petite découverte qu'il regarde comme sa propriété. Je savais que je m'exposais à cette triste chance en publiant une monnaie latine de Musa-ben-Nasir ; aussi n'ai-je point été surpris d'entendre attribuer au hasard seul les combinaisons de lettres qui m'avaient fourni la curieuse légende que j'ai

interprétée et appliquée, je le crois, d'une manière convenable.

Le parti que j'avais à prendre dès lors était de rechercher avec ardeur des arguments favorables à mon système, et ces arguments, je ne devais les attendre que des monuments eux-mêmes. J'ai donc mis à contribution les cabinets publics et privés, et j'ai pu recueillir les types d'une série de pièces analogues à la monnaie indubitable de Musa-ben-Nasir. Cette fois comme toujours, l'amitié du jeune et savant explorateur de la numismatique sassanide, M. Adrien de Longpérier, m'est venue en aide; et, grâce à ses secours, je suis en mesure aujourd'hui de prouver que je ne me suis pas trompé, que je n'ai pas été le jouet d'une illusion.

J'ai maintenant le droit d'affirmer que les Arabes, non-seulement à leur arrivée dans la Mauritanie, qu'ils venaient de conquérir, mais encore pendant un certain nombre d'années, ont frappé des monnaies qu'ils munissaient de types byzantins et de légendes conçues en langue latine, pour leur donner plus facilement cours au milieu des populations chrétiennes auxquelles ils venaient imposer le joug de l'islamisme. On ne fait pas subir brutalement en un jour à des peuples, même vaincus, des mœurs, des lois, une langue étrangères; il faut des années pour qu'un changement aussi compliqué s'accomplisse; car, dans ce cas aussi, le progrès, pour être sûr et durable, doit être lent et graduel. Le fait numismatique que j'ai mis au jour prouve

simplement que les Arabes étaient bien pénétrés de la vérité de cette immuable loi, qui régit tous les phénomènes physiques et moraux.

Toutefois, Monsieur, je me hâte de déclarer hautement mon insuffisance, et de confesser l'impossibilité absolue dans laquelle je me trouve d'expliquer toutes les légendes des monnaies dont je viens vous entretenir. Cela tient à ce que ces légendes sont entachées d'une barbarie extrême, dans la forme comme dans le fond; presque toujours elles sont illisibles, et néanmoins elles se laissent assez comprendre pour permettre d'atteindre le but intéressant que je me suis proposé; c'est-à-dire que leur analyse, tout incomplète qu'elle est, suffit pour constater irréfragablement les faits historiques que j'énonçais à l'instant.

Prétendre tout éclaircir, en numismatique comme dans la plupart des études humaines, c'est folie: l'on doit donc s'estimer heureux quand le peu que l'on parvient à expliquer établit des vérités qui se rattachent pour toujours au domaine de la science. A ce compte, je suis loin d'avoir à me plaindre; car le fait que je n'avais qu'entrevenu demeurera désormais acquis et à l'abri de toute controverse. D'autres, plus habiles que moi, interpréteront peut-être ce que je n'aurai pas compris; personne, j'en ai l'intime conviction, ne pourra prouver que j'ai commis une erreur radicale.

Dans ma troisième lettre, Monsieur, j'ai cru devoir vous rappeler brièvement l'histoire de l'éleva-

tion et de la chute de Musa-ben-Nasir, le conquérant de l'Afrique, de l'Espagne, de la Corse, de la Sardaigne : je me dispenserai donc de vous reparler de ces faits, que vous possédez d'ailleurs beaucoup mieux que moi-même, et je me contenterai d'inscrire ici quelques dates qu'il est indispensable de ne pas perdre de vue.

En 83 de l'hégire (702 de J. C.), Musa avait reçu le titre pompeux d'Emir-el-Moghreb. En 96 (février 715), il rentrait à Damas, où il était appelé par le khalife Oualid-ben-Abd-el-Malek, pour rendre compte de sa conduite en Espagne, et pour se disculper des griefs élevés contre lui par son rival de gloire Tharik-ben-Zyad.

En quittant l'Espagne et l'Afrique, Musa avait investi trois de ses fils du gouvernement des provinces nouvellement conquises. Abdou'l-Aziz restait à Séville, où il épousait Egilone, veuve de Roderic, le dernier roi des Wisigoths; il était gouverneur d'El-Andalos. Abdou'l-Aâla prenait le titre d'Emir-el-Moghreb et résidait à Tanger; enfin Merouan régissait la province de Caïroan.

Nous avons vu avec quelle barbarie le khalife Suleïman punit la désobéissance de Musa; les trois fils de cet infortuné furent enveloppés dans l'implacable vengeance de Suleïman, et des émissaires chargés de les mettre à mort partirent de Damas en 97. Abdou'l-Aziz fut assassiné pendant qu'il récitait sa prière, et son cousin Ayoub, le fondateur de Calatayud, dont le véritable nom fut d'abord

Cala'at Ayoub, reçut la dignité d'émir, qu'il conserva jusqu'à l'avènement du khalife Omar II, c'est-à-dire jusqu'en 99 de l'hégire (vers décembre 717). Ayoub fut alors dépouillé de ses honneurs et de son titre, parce qu'il avait le malheur d'être neveu de l'illustre proscrit Musa-ben-Nasir.

Quant aux deux autres fils de Musa, qui s'étaient partagé le gouvernement de l'Afrique, ils succombèrent vraisemblablement sous les coups du haineux Suleïman à la même époque que leur frère Abdou'l-Aziz. Toutefois j'ignore les détails de leur chute.

Musa mourut de désespoir en Arabie, dans le courant de l'année 98.

De tout ce qui précède résulte évidemment la nécessité d'attribuer à d'autres émirs que ceux du sang de Musa toute monnaie qui porterait une date postérieure à l'année 97 de l'hégire.

Vous vous rappelez, Monsieur, que la pièce qui fait le sujet de ma troisième lettre présente les types suivants :

I.NOMENODN....OS. Deux têtes semblables à celles des monnaies de cuivre d'Héraclius, en société avec son fils Héraclius-Constantin, sauf que les diadèmes des deux effigies sont surmontés d'une gerbe de pierreries au lieu d'une croix.

R. MUSEFNASIR AMIRA. Espèce de croix placée sur des degrés, et dont la tête est supprimée.

Cuivre. Fig. 1. Mon cabinet.

Je présumais que la légende du droit devait être

l'analogie de la formule **بِسْمِ اللَّهِ صَرَبَ هَذَا الْفَلَسِ** qui se lit sur des félous arabes contemporains, et qui se termine ordinairement par une date ou un nom de ville : j'avais deviné juste; la pièce que je vais actuellement décrire, et dont j'ai dû la connaissance à notre ami A. de Longpérier, vient lever tous les doutes à cet égard.

Mêmes types. Les légendes sont : du côté de la figure qui a remplacé la croix des espèces byzantines, **INNANI IVSSIT MVSE AMIRA**; du côté des deux effigies, **NVMINTRIPOF AN... VXVNI**.

Cuivre. Fig. 2. Cabinet du Roi.

La double légende de cette pièce me paraît devoir se lire de la manière suivante :

**IN Nomine DomiNI IVSSIT MVSE AMIR
Africae NVMum INTRIPOLI (cadi sous-entendu)
ANno.... VX DomiNI.**

Quant à la date, elle est très-probablement comprise entre les années 90-95 de l'hégire. Comment cette année est-elle appelée *annus Domini*? il faut, pour expliquer cette étrange qualification, admettre un *lapsus styli* du graveur, qui, sans aucun doute, était chrétien et ne songeait pas que des formules religieuses bonnes pour ses coreligionnaires, ne pouvaient convenir à des musulmans.

Quoi qu'il en soit, les légendes de cette pièce offrent un sens indubitable, et l'on aurait mauvaise grâce à ne vouloir reconnaître cette fois encore qu'un simple jeu du hasard dans l'arrangement des lettres.

Une troisième pièce de cuivre de la même classe se trouve dans le riche cabinet de M. le marquis de Lagoy, qui a bien voulu me la communiquer avec son obligeance accoutumée. Malheureusement, cette pièce ne présente que des légendes incomplètes, ainsi qu'on en pourra juger par la figure fidèle que j'en donne, fig. 3.

Je lis d'un côté ...SFVS IN NOMINO (*sic*) TV.... et je serais tenté de voir dans le mot FVS la transcription maladroite du mot arabe فلس. Dans l'autre légende, je ne vois que le mot MVSI, et encore douté-je un peu de cette lecture.

Voulant cette fois réunir sur une seule planche toutes les monnaies à moi connues, qui rentrent dans la classe des espèces latines frappées en Afrique par les musulmans, je donne ici la figure de la jolie pièce d'or que je n'avais que mentionnée dans ma troisième lettre, et dont les types ont été malheureusement imprimés assez excentriquement pour qu'il ne soit pas possible d'apprécier convenablement les légendes. Voici la description de cette monnaie :

Croix sans tête, sur deux degrés;CVSETA-NIVS..... Peut-être ceci doit-il se lire : CVSus Est TAngeriæ IVSsu, etc.

R. Deux effigies, comme sur les pièces de cuivre.IEMOVSI.?....

Or. Fig. 4. Mon cabinet.

Je crois voir ici une monnaie frappée à Tanger par l'ordre de l'émir Musa ; les mêmes types exis-

tent indubitablement à Tripoli; si donc on pouvait constater leur emploi à Caïroan-Afrikia, il n'y aurait plus de doutes à conserver sur l'uniformité des types adoptés par Musa-ben-Nasir dans les villes monétaires de la vaste province soumise à ses lois. Jusqu'ici, malheureusement, aucune des pièces de cette classe frappées à Caïroan ne porte la double effigie des monnaies héracliennes.

La pièce suivante se rapproche beaucoup de celle dont je viens de parler; elle est également d'or, comme toutes celles qui me restent à décrire.

Même type que sur les pièces de cuivre de l'émir El-Naâm, de l'année 80 de l'hégire; dans le champ, ٧: la légende est INNO...NETVObSO. Je lis bien IN NOmiNE TVO. mais j'ignore ce que veulent dire les trois dernières lettres.

R. Les deux têtes ordinaires des monnaies de Musa. La légende, étant rognée sur presque toute sa longueur, se prêterait fort difficilement à une explication que j'aime mieux ne pas tenter.

Or. Fig. 5. Cabinet du Roi.

J'arrive actuellement aux pièces qui ont été monnayées à Caïroan.

Même type au droit que sur la pièce précédente, mais avec la légende INNDNINo2M22I2MO2.

R. Dans le champ, une légende horizontale que je ne déchiffre pas, et que la figure reproduit fidèlement; en légende circulaire, 2AOFRTINAFRK-ANXCV.

Or. Fig. 6. Cabinet du Roi.

Quel est le sens de ces deux légendes? La première se lit en entier, suivant moi : IN Nomine DomiNI NoS MiSSI SuMOS (*sic*)¹. La seconde offre probablement un nom propre caché sous les trois premières lettres, qui sont de forme peu certaine; elle donne du resteFeRiT IN AFRiKià ANno XCV. Cette pièce est donc certainement fabriquée à Caïroan.

La suivante sort du même atelier monétaire, ainsi que le prouvent ses légendes. Au droit, on lit dans le champ : CINO III, et, autour de la pièce, INNDNI...SLFRINAFR.

Le revers porte, dans le champ, 4INNO, et, en légende circulaire : MAEMSR..SETIRNSOS.

Or. Fig. 7. Cabinet du Roi.

Je lis au droit : IN Nomine DomiNI.... SL FeRit IN AFRikià, et dans le champ, la date CentesIMO IIII (quarto); mais je renonce prudemment à chercher l'explication des légendes du revers. Toutefois je présume que le mot placé dans le champ doit se lire *anno*.

Cette jolie pièce d'or est très-épaisse, ainsi que la suivante, dont l'existence est sans contredit le meilleur de tous les arguments que l'on puisse présenter en faveur de l'attribution des pièces en question aux musulmans. Il serait difficile, cette fois, de révoquer en doute l'emploi de la langue latine

¹ L'emploi d'un O dans le mot *sumus* n'a rien qui doive nous étonner; il tient à la prononciation de la lettre U.

sur les monnaies frappées par les Arabes à leur arrivée en Afrique.

Dans le champ, en deux lignes, لا اله الا الله... لا اله الا الله; en légende circulaire : LF OAFRTINAFRK ANXCVIII.

R. Dans le champ, en deux lignes, محمد رسول الله...; en légende circulaire : INNDNINOSMSSO-SMOSINO.

Or. Fig. 8. Cabinet du Roi.

Voici comment je lis les deux légendes latines : LF OA FeRiT IN AFRiKiâ ANno XCVIII; et IN Nomine DomiNI NOS MiSSO (pour MiSSI?) SuMOS (*sic*) IN O (orbem? universum?).

Vous voyez, Monsieur, que ce précieux monument vient bien à propos pour défendre ma thèse, et qu'il démontrerait à lui seul l'existence de toute une série de monnaies frappées avec des légendes latines par les émirs du Moghreb.

Cette pièce est frappée à Caïroan, et dès lors il y a lieu de s'étonner de la présence d'une double légende arabe inscrite sur les monnaies de l'année 98 de l'hégire, tandis que celles de la même ville et de l'année 104 sont encore purement latines. Je ne me charge pas d'expliquer ce fait bizarre, qui constate peut-être un premier essai d'introduction de la langue arabe. Dans tous les cas, les légendes latines employées à Caïroan de 95 à 98 étaient identiques de forme, ainsi que le prouvent les deux pièces que je viens de décrire. En 104, le fond des légendes était changé. Du reste, je présume que les quatre lettres initiales de

la première légende latine cachent encore un nom propre que je n'ose chercher à deviner.

Les deux dernières pièces qui me restent à décrire présentent des légendes qui demeurent lettres closes pour moi.

La première offre les mêmes types que le n° 6, quant aux légendes. Je dois me borner à en donner la transcription exacte sans essayer de les lire.

Or. Fig. 9. Un exemplaire de cette monnaie existe au cabinet du Roi, et j'en possède également une fort bien conservée, mais dont, malheureusement, la moitié des légendes n'a pu porter faute de métal. C'est une pièce musulmane de ce genre que Mader, le plus habile des numismates allemands, considérerait à cause de la légende du champ, comme un trien mérovingien frappé à Genève. (Mader, t. III, p. 9, fig. 18.)

Le rédacteur du catalogue intitulé *Museum Mønterianum*, imprimé à Copenhague en 1839, cite une pièce d'or qui faisait partie du cabinet du savant évêque de Séelande, et dont je reproduis textuellement la description, avec la note qui la suit :

« ḌN ṣIḌERTINAF REX AN? In medio ṣIMIAṣ)

« (...NIMENH..... In medio IH? CXIII.

« (Ined. perrar. Crassus.) Aur.

« Hic numus major et melior est quam quos exposuit Mader, in quibus describendis sine dubio errat. Quoniam numus Hispaniæ repertus est, hos

« *facilius ad Hispaniam referimus, ad Andalusiam*
 « *forsitan pertinentes, quanquam lectio epigraphes*
 « *hujus saltem numi dubia sit.* »

La découverte d'une pièce de ce genre en Espagne est parfaitement naturelle et ne peut que confirmer ce me semble l'attribution que j'ai proposée. Il y a même tout lieu de croire que les pièces de ce genre qui existent dans nos collections, lorsqu'elles ne viennent pas directement d'Afrique, arrivent de l'Espagne, où les Arabes conquérants les auront apportées lors de leurs premières expéditions.

Quoi qu'il en soit, la légende de la pièce de l'évêque Mûnter est mal reproduite, et, bien qu'il soit impossible de la rectifier, on ne déduit pas moins de sa transcription incorrecte, que la pièce qui la porte a été frappée à Afrikia ou Caïroan, dans l'année 113 de l'hégire.

Je ne devine pas mieux le sens des légendes de la monnaie figurée sous le n° 10, et le seul fait qu'il soit possible de déduire de leur examen, c'est que cette monnaie a été frappée dans l'an 111 de l'hégire. Si les inscriptions dont elle se trouve munie ne peuvent nous fournir de grandes lumières, en revanche le type nous présente un point de rapprochement qu'il est bon de ne pas négliger. En effet, cette pièce porte dans le milieu du champ une grosse étoile isolée que nous retrouvons identiquement sur les felous arabes purs que M. le comte Castiglioni a publiés le premier. (*Man. cuf.*

n° cclviii.) Ces felous, qui sont incontestablement frappés en Espagne, بالاندلس, l'ont été probablement vers l'année 120 de l'hégire, c'est-à-dire quelques années après l'introduction du type de l'étoile sur les espèces monnayées dans le Moghreb.

Il n'est pas sans intérêt non plus d'observer que, sur dix exemplaires des felous andalous à l'étoile, six au moins sont surfrappés sur les felous si communs, d'un module voisin du MB, et qui n'ont d'autres types que les formules pieuses لا اله الا الله et محمد رسول الله, inscrites, chacune en deux lignes, dans le champ. L'existence de ces surfrappes est un indice évident de l'âge relatif des deux espèces, et démontre que les felous aux légendes pieuses sont d'une émission antérieure à l'année 120 de l'hégire. Ceci, du reste, n'avait pas besoin de démonstration; car, d'un accord unanime, tous les auteurs qui se sont occupés de numismatique arabe avaient classé ces petits monuments à une époque très-voisine de la première fabrication des monnaies musulmanes.

En résumé, Monsieur, je crois fermement ne pas me tromper en affirmant que des monnaies musulmanes-latines furent frappées en Afrique depuis l'année 95 jusqu'à l'année 111 au moins de l'hégire¹; ou, en d'autres termes, que les Arabes conquérants, pendant les vingt premières années de

¹ Je ne fais pas usage de la date fournie par la pièce du cabinet de l'évêque Münter, parce que, en général, je tiens à ne m'appuyer que sur des faits observés par moi-même.

leur domination, n'inscrivirent les monnaies émises par leur ordre que de légendes latines, c'est-à-dire intelligibles pour les habitants du pays; qu'ils employèrent d'abord les types byzantins purs, parce qu'ils étaient familiers aux peuples de l'Afrique septentrionale, et qu'ils n'introduisirent que petit à petit les types de l'islamisme, c'est-à-dire des types analogues à ceux que nous avons retrouvés sur les espèces de cuivre fabriquées en Syrie par le khalife Abdou'l-Malek; que pendant ces vingt premières années la langue arabe ne fut employée que très-rarement sur les monnaies, peut-être comme essai et concurremment d'ailleurs avec la langue latine; qu'enfin la fabrication des espèces musulmanes-latines eut lieu dans plusieurs grandes villes de la Mauritanie, comme Tripoli, Caïroan et, probablement, Tanger.

Je désire bien vivement, Monsieur, que les résultats que m'ont fournis mes nouvelles recherches puissent vous paraître dignes d'occuper un instant l'attention des hommes d'étude. Je m'estimerai surtout bien heureux si cette nouvelle lettre reçoit de vous l'accueil plein de bienveillance dont vous avez honoré celles qui l'ont précédée, et si vous voulez bien la considérer comme un faible témoignage de mon inaltérable attachement.

F. DE SAULCY.

Metz, le 4 mai 1840.